

Date de l'entretien : **06 juin 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Jeanne**

Lieu de l'entretien : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Durée : **35 minutes**

Partie I : Questions générales

- Quand je dis Art.60, à quoi pensez-vous?

Réponse :

Je pense déjà à une courte durée. Comme je me suis déjà renseignée, c'est un contrat à courte durée.

- Quel est votre vécu par rapport à votre travail?

Réponse :

Franchement, je l'ai bien vécu mais malheureusement toujours avec des points d'interrogations. Je l'ai bien vécu mais pas à 100% parce que je me disais oui, je travaille, je me donne à 100% mais je sais qu'à certain moment ça va s'arrêter alors, parfois ça casse. Moi, je l'ai bien vécu mais toujours avec un petit stress voilà, en sachant que tôt ou tard, un jour ça va s'arrêter, et j'irais ailleurs quoi. Pleurs....C'est parce que ce que je n'aime pas, on se donne à 100%, on entre déjà dans le système de travail, on se lève très tôt le matin quand même un an ce n'est pas peu d'ici un jour au lendemain on dit oh c'est fini. On retourne là où tu viens quoi. Je n'aime pas on dit on se donne à fond, on travaille mais tu sais que tôt au tard c'est fini. Ça vraiment, je ne sais pas.

Partie II : Représentation de l'activité professionnelle

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60? Pourquoi cette réaction?

Réponse :

J'étais contente parce qu'on apprend toujours un plus ça fait plaisir et on se dit je quitte le CPAS, je vais gagner un plus et je travaille. Ça m'a fait plaisir.

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

Réponse :

L'accueil a été bon et comme pour moi ça n'était pas la première fois que je travaille dans ce domaine, je connaissais un peu quoi.

- Votre avis concernant l'Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

Réponse :

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Un peu de tout, mes collègues, le cadre et les tâches. En ce qui concerne les tâches à faire, cela dépendaient des équipes parce que moi, j'ai travaillé avec les deux équipes. Moi, j'ai eu de la chance, j'ai commencé quand l'horaire était souple. Le salaire est correct, on touché bien, les chèques repas.

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

C'est cette courte durée. Tu rentres dans le mouv du boulot, mais un certain moment on te dit madame le contrat s'arrête ! Alors là ça casse. Je retourne encore de nouveau, c'est ce qui est négatif. C'est le stress de la courte durée. C'est dommage quoi !

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Oui, ma formation en cuisine m'a beaucoup aidé. J'ai fais une formation en cuisine à Ixelles et ici à Berchem-Sainte-Agathe. De plus, j'ai fait le stage au même endroit avant l'engagement article 60.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

Oui.

- Que pensez-vous de votre encadrement (accompagnement) par votre assistant social?

Réponse :

Dans la motivation parce qu'on

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Oui, oui, je suis capable de tout faire. Je fais un peu de tout parfois les repas chaud, couper les légumes, les repas froid, les tartines, les desserts.

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

Non parce que tu ne sais rien faire, tu ne sais pas demander un crédit, tu sais que tu travailles pour vivre mais tu ne sais pas faire de projet avec ce contrat. C'est pourquoi je dis que ça casse. Moi quand j'analyse le contrat article 60, je me dis ça sert à rien. Je ne sais pas demander crédit pour acheter quelque chose, c'est vraiment pour manger du jour au jour. C'est juste pour consommer et participer à l'économie sans avoir son propre projet, rien du tout. Ça c'est un problème. Tu ne sais rien avec article 60, même si on t'accorde un petit crédit, une fois que ton contrat est fini tu tombes au chômage, tu ne sais pas vivre dans un certain confort en payant des crédits. Ça ce n'est pas possible, c'est impossible. Et ça me dérange beaucoup.

Partie III : Effets de l'article 60

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

Réponse :

J'ai appris beaucoup, j'ai appris à m'organiser dans ma vie privée. Il y a des choses que je ne peux pas faire.

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

Réponse :

Parce que je suis une maman, je prépare, je m'occupe de ma maison et donc je peux entretenir les compétences que j'ai acquises au travail article 60.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé?

Réponse :

Non, comme je te dis j'avais des chouettes équipes et donc ça...mes chefs étaient cool quand on travaillait et l'ambiance était familiale quoi. On se sentait bien, on travaillait ensemble, c'est ce que je dis, c'est comme une famille en fait, tu es habituée avec ces personnes, tu travailles avec, et du jour au lendemain c'est fini au revoir !

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental?

Réponse :

Oui, confiance, l'estime aussi, je suis capable de faire des choses.

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

Oui, je me sentais utile, je me lève le matin je me dis je vais au boulot et demain on me demande si tu es là, je dis demain je travaille.

Oui, j'ai des collègues avec qui nous sommes toujours en contact.

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-articles 60?

Réponse :

Oui, mais discriminé, c'est trop dire mais ça se sentait quand même. Ça se sentait parce que nous étions trois articles 60 au sein de notre équipe, les autres sont des fixes, ça se sentait oui ! Comment par exemple, quand il y avait l'arrivée des marchandises, il n'y avait que nous que les faisait et pas les autres. On allait chercher les légumes dehors, les petites choses comme ça. Voilà, bref ce sont des chefs, ce sont des fixes. Il y a certains fixes qui se considèrent comme des chefs. Gentiment, mais il y a quand même une différence, j'ai un collègue comme

X, il disait en blaguant, c'est moi qui fait tout parce que je suis article 60. Cela pour dire que voilà, il y a que nous, regarde une ancienne est dehors pour fumer, il y a que nous pour décharger tout ça. Mais oui, mais voilà...

Partie IV : Dimension perspective

- Que faites-vous après votre contrat article 60 ?

Réponse :

Je me repose un peu, je fais de la recherche d'emploi.

- Est-ce que cette expérience vous a aidé à trouver un autre emploi ?

Réponse :

Oui, même si on m'appelle quel que part j'irais la tête haute quoi.

- Est-ce que vous appréhender de retourner au chômage ?

Réponse :

Ça me démoralise parce que je dis mon dieu encore. C'est comme si je retourne en arrière. C'est comme si je commence une vie à zéro. Ça me tue rien qu'en y pensant.

- Avez-vous gardé les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ?

Réponse :

Ce sont des gens que j'aime bien. c'est important pour moi pour que si un jour, il y a une possibilité qu'ils pensent à moi.

Conclusion de Jeanne

On te dit que tu travailles bien, mais malheureusement on n'engage pas. Cette situation démoralise, tu te dis même si je me coupe en mille morceaux je ne serais jamais engagée. J'ai été toujours présente durant mon contrat, ils te disent c'est vraiment quelqu'un comme toi qu'on a besoin mais malheureusement on n'engage pas. on se dit votre chanson là démotive.

Les gens sont contents de retrouver du travail mais comme ils savent qu'ils ne seront pas engagés par la suite la démotivation est aussi forte. En effet, on est là on travaille vraiment comme les autres mais on sait qu'un jour ça va s'arrêter.

Mais le fait de savoir avant l'engagement article 60 que le contrat est à durée déterminée ne vous met-il pas en garde ?

On est dans le besoin, on ne peut qu'accepter, tu gagnes un plus c'est toujours intéressant mais.

Date de l'entretien : **29 mai 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Jacques**

Lieu de l'entretien : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Durée : **32 minutes**

Partie I : Questions générales

- Quelle est votre définition de l'art.60?

Réponse :

C'est pour aider les gens qui sont au CPAS, pour les aider, enfin pour les donner une chance de travailler jusqu'à ce qu'ils ouvrent le droit. Enfin pour faire une expérience aussi parce que souvent c'est des gens qui sont déjà un moment au CPAS, je pense et c'est pour les ouvrir donc euh par après le chemin pour trouver du travail ou au moins accès au chômage s'ils ne trouvent pas du travail directement après leur Art.60.

- Quel est votre vécu par rapport à votre travail? Quand vous étiez article 60 ?

Réponse :

Oui, mais, ça m'a ouvert, euh, ouvert comment un monde que je ne connaissais pas parce qu'avant je n'avais jamais entendu de l'article 60, par exemple. Et donc j'ai fait l'expérience aussi, j'ai appris des choses et ça m'a ouais, ça m'a changé ma vie vraiment de pouvoir euh.. d'avoir la chance de pouvoir travailler en tant qu'à, avec article 60.

Ok, vous parler de chance, pourquoi vous dites chance ?

Parce que s'était dans mon cas très difficile à trouver du travail, je n'avais pas travaillé pendant 17 ans et vu mon âge aussi euh même avec des diplômes, je sollicitais beaucoup mais je n'avais pas vraiment beaucoup de réponses, tu vois. C'est quand même aussi, ouais, Je pense que pour des personnes plus âgées je vais dire c'est quand même une sorte de te remettre dans le bain, tu vois ce que je vais dire....

Partie II : Représentation de l'activité professionnelle

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60? Pourquoi cette réaction?

Réponse :

Oui, j'étais content parce que j'avais encore une autre proposition mais là ce n'était pas encore sûr que j'allais être engagé et donc j'ai dit oui, oui je vais parce que j'avais encore des tests à faire là-bas et j'ai dit je vais laisser tomber ça pour justement pouvoir, en plus s'était plus près de chez moi et tout, mais surtout pour pouvoir directement j'avais envie vraiment de commencer à travailler quoi, j'avais vraiment oui j'étais au bout, j'ai vraiment pris cette chance à deux mains pour dire ouais comme ça je commence très vite et ça n'a pas durer longtemps non plus qu'on m'a annoncé que je commence tu vois, il n'y avait pas beaucoup de temps entre les deux.

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

Réponse :

Très bien, j'étais ouais ! J'étais bien suivi euh, j'étais, j'ai eu aussi le temps pour euh me former quoi je vais dire, on m'a laissé vraiment le temps pour tout comprendre, tout jusqu'à ce qu'au moment où je sentais oui, ce que qu'on m'avait dit. On m'avait dit oui si tu te sens capable de le faire. Fais-le avec toujours quelqu'un à côté de toi et euh, tu vois ce que je vais dire..

Et l'accompagnement par les assistants sociaux ou les responsables de service qu'on vous a offert ?

Oui, c'était bien, j'étais vraiment bien suivi euh avant et aussi pendant le travail on pouvait toujours euh... aller vers l'assistant ou oui vers le service ouais, euh.. ISP.

- Votre avis concernant l'Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

Réponse :

C'est-à dire euh l'article 60, beh, comme je ne le connaissais pas avant bon j'ai ... non quoi. Je ne savais pas ce que s'était donc quand on m'a appris que je pouvais donc commencer à travailler tel nombre des jours, ça m'a oui, ça m'a mis heureux, j'étais heureux quoi.

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Il n'y en a beaucoup mais oups le plus positif, c'est, pour moi c'est de rencontrer les gens, tu vois, le social, pouvoir aider les gens aussi, de faire....

D'avoir la possibilité de leur donner ne fis que l'attestation. Moi, j'aime bien aider les gens donc ça me

Et la proximité alors ? Vous m'avez parlé de la proximité que s'était tout près, est-ce un avantage aussi pour vous ?

Oui, Oui, parce que je n'ai pas de permis de conduire, bon c'est vrai, il n'y a l'abonnement, euhhh, mais quand il n'y a grève et tout, moi je ne suis pas quelqu'un qui va rester très facilement chez moi, à la maison, mon travail précédent aussi, je travaillais à la Bourse, quand il n'y avait pas des bus, j'allais à pieds quoi donc euh, mais c'est vrai pour moi c'était plus facile bien sûr, c'est .. Bien sûr à 5 minutes à pieds çaaaa, c'est

Par rapport à l'horaire ? et au salaire ?

Oui, l'horaire est fixé mais ça oui, je n'ai jamais eu de problèmes avec ça. Ni avec le salaire parce que euhhh, parce que....

Et pour le salaire ?

Behhh, pour moi, oui mais j'attends des échos, que ce n'est pas, mais pour moi oui, je trouve que, enfin déjà, tu as déjà une chance pour aller travailler, et oui, pour moi le salaire n'a pas joué un rôle pour faire un choix quoi, pas dans mon cas en tout cas.

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Oh, ...

Un exemple ?

Ouais, qu'on n'a pas toujours heinnn ... je vais donner un exemple, par exemple, les gens qui téléphonent, on sait que les assistants sociaux, ils ont beaucoup de travail mais, euhhh, il y a

de fois qu'ils ne rappellent pas la personne, et la personne continue à appeler, appeler, appeler, et euhhh,....

Ça reste-t-il un stress ?

Oui, ça porte quand même... oui, à la fin on a peur quand le téléphone sonne, façon de dire, qu'on a peur quand le téléphone sonne si c'est de nouveau avec la même personne. On ne sait pas toujours quoi dire, tu vois mais à la fin, on ne sait plus quoi dire parce que, on dit toujours, oui, laissez vos coordonnées que la personne va vous rappeler, l'assistant va vous rappeler. On envoie une première communication à l'assistant mais si l'assistant ne rappelle pas la personne euhh, ça.....

Pensez-vous parfois que les personnes vous agressent à cause de ça ?

Oui, oui, ça arrive régulièrement par, au téléphone ou même quand ils viennent à l'accueil pour.... verbales alors on n'a pas encore eu des euhhhh.

Ça reste une agression ?

Ouais, ouais, quand l'assistant ne rappelle pas ça vient sur nous en premier alors, on a souvent déjà eu alors, on appelle l'assistant ou l'assistante sociale et alors la personne est très gentille avec son assistant social mais avec nous ils sont très agressifs. Dès que l'assistant social est là, ils sont calmes donc c'est comme si c'était notre faute, enfin il y a en qui ne veulent pas comment dire euhhh. Ils ne croient pas qu'on a passé la communication, tu vois surtout que si c'est toujours la même personne qui rappelle et à la fin qu'il dit mais vous n'avez jamais passé la communication ? on dit mais oui, à chaque fois mais alors ils ne croient plus quoi.

Est-ce que l'assistant social ne calme-t-il pas le jeu en ce moment-là ?

Ben ça ce peu s'il est là, mais, ahh parfois, il se cache dans son bureau donc....

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Oui, je pense, oui, j'ai des qualifications, j'ai un diplôme supérieur, études supérieures, je suis instituteur primaire, mais ça oui depuis le début je savais déjà que je n'allais jamais exercer ça mais j'ai continué mes études pour avoir un diplôme en plus quoi.

Et rapport à votre expérience professionnelle ?

Oui, oui parce que là aussi je faisais l'accueil, je recevais des gens donc ça m'a quand même aidé aussi mais ce n'était pas si agressif qu'ici. Je vais dire ici, il y a l'argent et tout. Ailleurs (Actiris), on n'avait pas euhhh, on ne payait pas, il y avait aussi des gens qui venaient réclamer tout mais ce n'était pas la même chose.

C'est surtout l'aspect argent tu vois, surtout, chaque fois à la fin du mois que les gens commencent à appeler, « *je n'ai eu mon RIS, je n'ai pas ...* » donc ça c'est la période où il y a plus des agressions, et nous on ne peut pas dire à l'accueil que vous n'avez pas droit et que vous n'avez pas été payé, il faut prendre contact avec votre assistant social, nous, on n'a pas accès pour voir si la personne n'a pas été payée ou non.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

//

- Que pensez-vous de votre encadrement (accompagnement) par votre assistant social durant votre contrat ?

Réponse :

Ben, j'ai euhh oui, bien. Elle était là quand j'avais besoin d'elle euhh donc elle m'a bien accompagné. Je pouvais toujours aller chez elle si j'avais des ennuis euhh, oui il n'y a pas de soucis.

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Oui, oui, quand même, c'est vrai qu'on doit respecter les règles et tout, mais oui je trouve que je me sens absolument autonome.

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

Non, enfin, je vais dire euhh, on sait qu'un jour article 60 va se terminer, et on sait normalement que ça ne va être renouvelé, tu vois donc euhh. Ça donne bien sûr sur ton cv une

expérience en plus, mais est-ce que ça assure pour après ? La sécurité du travail, je dirais qu'on n'est pas sûr.

Partie III : Effets de l'article 60

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

Réponse :

Oui, oui, la façon de dire quelque à la personne, de dire quelque de fragile à la personne ça ici, j'ai appris ça parce que je n'avais d'expérience ...là nous plus euhh.

Donc dire quelque chose de difficile aux gens ?

Oui, dire quelque chose de difficile aux gens pour qu'ils comprennent que c'est comme ça la décision, par exemple. Oui, pour les expliquer certaines décisions.

Et par rapport à l'horaire ?

L'horaire, non, j'avais déjà appris le fait de venir à l'heure. Par rapport à l'horaire, je n'ai rien appris, moi, je suis quelque de ponctuel. Moi, je n'ai pas eu de problème avec l'horaire.

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

Réponse :

Oui, on a besoin de ça tous les jours, donc c'est par euhh expérience quoi, tu vois, on utilise presque tous les jours donc, c'est la pratique qui fait que tu ne perds pas cette nouvelle expérience quoi.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé?

Réponse :

Non, non, moi, je suis une personne qui ne stress pas beaucoup, tu vois, je dirais telle personne ou telle autre oui mais, moi, personnellement non parce que je reste calme, je ne vais pas m'énerver, je ne vais pas ... même, si la personne m'insulte, je vais rester calme. Si je

m'énervé la personne va s'énervé encore plus..... donc pour moi, personnellement, je ne sens pas le stress.

Et la fatigue ?

Il y a des jours, oui, il y a des jours où tu es plus fatigué que d'autres, mais euhh, oui, je gère ça.

Et les conditions de travail ?

C'est vrai qu'on n'est pas à 100% dans des bonnes conditions pour euhh, pour travailler. C'est-à-dire les bureaux, les écrans, ils sont mal mis, tu vois on a par exemple en été, celui qui a son bureau a le soleil en plein visage et l'autre a le soleil sur l'écran. Oui, oui, nous pouvons avoir des problèmes aux yeux, mais ça c'est plutôt l'organisation. On nous a promis des changements.

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental?

Réponse :

Non, néanmoins, parce que... allez, c'est-à-dire, ici c'est vrai qu'on te dit que tu as un contrat article 60, tu as un contrat ça ne change rien, tu vois tu as un contrat on ne dit pas que c'est un article 60, tu vois, mais entre collègues parfois quand même ça se dit c'est un article 60. Et ça tu as toujours dans ta tête un petit truc dans tête, oui c'est.... Ici dans un an, dans 6 mois, j'ai fini. Ça reste quand même dans ta tête, tu vois parce que ... nous nous sentons quand même différent des autres collègues. Enfin, différent, dans ce sens que tu n'es pas euhhh.

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

Oui, j'ai des collègues qui sont devenus amis, donc euhh ça c'est vraiment, on se voit en dehors du travail, tu vois ça aussi, nous sommes sur le truc Internet. Nous sommes en contact dans les réseaux sociaux en dehors du travail avec certaines personnes donc ça va quand même. Ouais, ouais.

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-articles 60?

Réponse :

Non, comme j'ai dit, il y a toujours un petit truc dans la tête, mais me sentir différent non. On n'était pas autrement traité que les CDI quoi à ce niveau-là.

Non ça pas, je ne le ressens pas comme ça mais juste que ... comment je vais le dire. Chez moi c'était juste l'angoisse. Je sais qu'un article 60 ne reçoit, pas un CDI donc, ça c'est surtout mais ça c'est personnel, je vais dire, il y a un petit truc dans ta tête qui dit que...

Il y a augmentation d'angoisse.

Et par rapport à votre estime de soi ?

Oui, je me sentais, parce que comme j'étais longtemps à pas travailler, je m'isolais de plus en plus, tu vois et en travaillant ça m'a ouvert un nouveau monde comme j'ai déjà dit et donc, je me sentais utile de nouveau, j'avais un but, parce que qu'en tant que pas travailleur, tu te lèves, tu fais ta journée mais, ici, j'ai un but je me lève pour venir travailler pour aider les gens, tu vois donc là oui ça changer ma vie en positif.

Vous sentez-vous une discrimination ?

Non.

Partie IV : Dimension perspective

- Que faites-vous après votre contrat article 60 ?

Réponse :

Mais je l'ai pas terminé, tu vois, donc j'ai été engagé avant la fin de mon contrat article 60.

- Est-ce que vous pensez que cette expérience vous a aidé à trouver un autre emploi ?

Réponse :

Oui, je pense, il faut quand même, je pense que oui, comment dire, moi l'engagement m'a donné la certitude que je faisais bien mon travail et que j'avais bien compris de quoi il s'agissait quoi. L'expérience que j'avais me servait quand même à quelque chose

- Est-ce que vous appréhender de retourner au chômage ?

Réponse :

Non, ça me dit...enfin si on n'a pas de choix, on n'a pas de choix je vais dire mais, si je n'avais eu un contrat fixe déjà avant la fin de mon article 60. J'aurais postulé, tu vois pour euhh ! de préférence pour ne pas tomber au chômage. Je n'ai jamais été au chômage. Enfin si

après mes études avant de retrouver mon premier travail. J'ai eu quelques mois de chômage, mais euhh !, non ça me faisait peur de retourner au chômage

- Avez-vous gardé les liens que vous avez tissés durant votre contrat article 60 ?

Réponse :

Oui, oui, même des personnes qui ne travaillent même plus ici que j'ai encore des contacts avec régulièrement. On s'écrit, on s'est vu encore. On est encore allé manger ensemble tu vois.

Conclusion de Jacques

Je vais encore une fois dire que j'étais très content et que j'ai d'avoir reçu, enfin d'avoir eu la chance de pouvoir travailler comme article 60. Oui ça me, oui euhhh !. Je remercie vraiment euhh mon assistant social et le service ISP. Que ça existe quoi aussi, ça ouvre beaucoup des possibilités.

Date de l'entretien : **07 juin 2019**

Nom d'emprunt de l'interviewer : **Françoise**

Lieu de l'entretien : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

Durée : **46 minutes**

Partie I : Questions générales

- Quand je dis Art.60, à quoi pensez-vous?

Réponse :

Déjà à la base je ne connaissais pas article 60, puisque je n'avais jamais entendu parler de ça. Je l'ai découvert depuis que je suis au CPAS. Euhh, article 60, c'est pour dépanner on va dire, je vois ça comme ça parce qu'on a une date précise, on commence à telle date et on fini à telle date. Je l'ai pris comme ça.

Et alors l'expérience professionnelle ?

Non, pas vraiment parce que quand j'avais commencé, on m'a proposé service entretien, j'ai refusé et qu'on m'a obligé à le faire, j'avais proposé de faire autre chose à part le service entretien, on m'a refusé. On m'a dit c'est la seule entrée qu'il y a, donc vous faites ça ou on enlève le CPAS. Donc du coup, j'ai été obligée d'accepter et quand j'ai voulu changer de secteur, on m'a dit non, tu dois rester là jusque quand tu as fini ton contrat. Après avoir fini mon contrat, j'aurais espérer qu'on me garde parce que j'étais épanouie à mon travail, et ben non c'était fini, fini. Donc pour moi, c'était vraiment entre guillemet un bouche trou quoi.

- Quel est votre vécu par rapport à votre travail?

Réponse :

C'est très bien passé, au départ s'était dur parce que je n'avais pas accepté mais une fois rentrée, je me suis bien épanouie dans mon boulot, j'étais bien, j'étais contente. Bon, il y a eu de haut et de bas dans le sens où le service entretien, on est généralement mal vu parce qu'on est article 60, on n'a jamais le droit de parler, on n'a jamais le droit de s'exprimer, on nous regarde de haut l'air de dire tu n'es qu'un article 60, tu as bientôt fini, tu es partie donc tu n'a rien à dire. lma seule chose qui me déranger beaucoup.

Partie II : Représentation de l'activité professionnelle

- Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous alliez débiter un contrat Art.60? Pourquoi cette réaction?

Réponse :

Comme j'ai dit au départ, je ne connaissais pas article 60, donc euhhh, on m'a proposé euhh, j'ai dit oui parce que j'étais obligée, une fois que j'étais obligée ben j'ai accepté telle qu'elle quoi. Dire sans plus !

- Qu'avez-vous pensé de votre accueil et de votre formation à votre arrivée au CPAS?

Réponse :

Ben, déjà moi à la base avant de commencer je n'ai pas eu cette chance de pouvoir visiter avec le groupe la maison de repos. On m'a dit tel jour tu commences, c'était un peu brusque mais ça s'est très bien passé. On était à deux donc on était ensemble, ça va ça été bien avec ma cheffe et le responsable aussi, très bien ouais !

- Votre avis concernant l' Art.60 a-t-il changé depuis votre engagement? Si oui, en quoi?

Réponse :

Non je ne pense pas que cela a changé.

- Quel est l'aspect le plus positif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

J'ai quand même rentré des bonnes personnes et je me suis beaucoup épanouie à mon travail alors que je ne m'attendais pas. J'étais super bien parce qu'on m'a obligé à faire ce boulot, je ne m'y attendais pas d'être épanouie à ce point. Par rapport au lieu de travail, mes collègues et je me suis très vite adaptée et très vite attachée au travail.

L'horaire était un peu plus difficile au départ parce que j'avais un bébé quand même que je devais déposer à la crèche, c'était très très difficile autrement j'étais aussi inquiète pour les week end parce que je devais travailler certains week end et je me suis très bien adaptée, et

organisée avec mes enfants. Franchement je ne m'y attendais vraiment pas et ça s'est super bien passé, et je suis contente.

- Quel est l'aspect le plus négatif de votre travail? Pouvez-vous me donner un exemple?

Réponse :

Mise à part qu'on n'avait pas droit de s'exprimer quand il ya des soucis, et aussi quand on a commencé le travail, on ne nous a jamais montré les personnes quand on a des soucis à qui en parler. Ça je trouve que c'est dommage, on nous a juste présenter le responsable et personne d'autre. Avec le temps, après 6 mois de travail, donc j'ai travaillé 6 mois au Home et après, j'ai travaillé au CPAS (dans les bureaux) et c'est là que j'ai rencontré la personne de confiance chez qui on pouvait parler. La personne qu'on appelle SIPPT, cette personne là qu'on devait normalement nous la présenter dès le départ, comme ça dès qu'il y a un couac avec la cheffe ou le responsable on sait avec qui en parler. Nous on a eus pas mal des soucis euhh Non, on n'avait personne avec qui parler. Je l'ai su après et j'en ai parlé à mes collègues. Et ça je trouvais ça dommage aussi.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec votre fonction?

Réponse :

Non, rien à voir, rien à voir mais voilà malgré que ce n'est pas la même chose mais je me suis adaptée.

- Vos qualifications sont-elles en adéquation avec vos intérêts personnels?

Réponse :

Oui.

- Que pensez-vous de votre encadrement (accompagnement) par votre assistant social?

Réponse :

Tout se passé très bien avec notre cheffe directe on pouvait en discuter pour la moindre chose mais avec le responsable ça se passait pas du tout, je ne suis pas la seule et l'assistant social pareil ça ne passer pas non plus.

Et vous pensez que cet accompagnement est important dans le cadre du travail ?

Oui bien sûr parce que quand on est article 60 on n'a pas beaucoup de euhhh, on n'a pas un bon niveau on ne nous respecte pas beaucoup on aimerait bien être quand même suivi. Ne pas avoir un bon niveau par rapport au travail comme on travaille dans le service entretien, on considère qu'on a un bas niveau, on n'est de vaut rien de la vie, on n'a jamais fait des études, on n'a jamais été à l'école. Ils nous prennent vraiment pour des illettrés, ça c'est vraiment le mot juste. Alors que chacun a sa fonction, chacun a sa place. On a aussi notre place malgré qu'on nettoie, mais si les bureaux ne sont pas nettoyés ou le home forcément on ne peut pas travailler dans la saleté. Du coup on a aussi notre place. Ils ne nous ont jamais respectés et du coup ben voilà on a besoin d'un accompagnement avec qui on peut parler ou s'exprimer quand il y a un souci.

- Vous sentez-vous autonome dans votre travail?

Réponse :

Oui, oui, pour moi personnellement oui. Je me disais, j'ai aussi ma place ici. Je ne vais pas me laisser faire. Ça m'a rendu aussi plus forte et j'osais m'exprimer vers la fin quand je voyais que quelque n'aller pas, je la disais directement. J'en parlais à ma cheffe pour qu'elle le sache bon ma cheffe ne savait rien faire et j'en parlais avec les entourages, avec mes collègues, on avait tous le même point de vue mais on ne savait rien faire, on n'avait pas de force.

- Ressentez-vous une sécurité d'emploi par rapport à votre travail Art.60?

Réponse :

Quand j'ai commencé non !parce qu'on travaillait et c'est tout mais quand j'ai su qu'il y avait le SIPPT et quand j'ai rencontré la responsable de ce service qui m'a expliqué à quoi elle servait et qu'on avait aussi de droit à ce moment là, je me suis sentie en sécurité au travail. Parce que je me suis dis quoi qu'il arrive, je peux retrouver la personne qui s'en charge et lui en parler et c'est ce que j'ai fait à la fin de mon contrat, enfin avant d'arriver à la fin de mon contrat. J'ai tout déclaré et ça changer.

Partie III : Effets de l'article 60

14 :44

- Pensez-vous avoir acquis de nouvelles compétences/qualifications en travaillant?

Réponse :

Oui,

- Si vous avez de nouvelles compétences, comment faites-vous pour entretenir ces nouvelles qualifications?

Réponse :

- Votre travail a-t-il un impact sur votre santé? (activité, rythme, conditions de travail, fatigue, stress)

Réponse :

- Votre travail a-t-il un impact sur votre mental? (estime de soi, soulagement, confiance, réduction de l'angoisse, etc.)

Réponse :

- Votre réseau social a-t-il évolué depuis votre engagement?

Réponse :

- Vous sentez-vous différent de vos collègues non-articles 60? Vous sentez-vous discriminé?

Réponse :